

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2022-092

PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2022

# Sommaire

## **Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations /**

81-2022-02-15-00028 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le <b>??</b> N° SAP 793849563 (2 pages)	Page 3
81-2022-02-15-00029 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le <b>??</b> N° SAP 879298925 (2 pages)	Page 6

Directeur départemental de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations

81-2022-02-15-00028

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne enregistré sous le  
N° SAP 793849563



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP793849563**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet du Tarn**

**Constata :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETSPP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn le 14 février 2022 par Monsieur Denis THOMAS en qualité de **micro-entrepreneur** demeurant 1 rue Casal Haut 81250 ALBAN et enregistré sous le N° SAP793849563 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode mandataire) :**

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le 15 février 2022

Pour la directrice et par délégation  
L'adjointe à la cheffe de service  
Emploi, Entreprises et Compétences

Karine LEMAIRE

*La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 51 Rue Raymond V 31068 TOULOUSE Cedex.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*

Tél : 05.63.78.32.00  
DDETSPP  
18 avenue Maréchal Joffre  
81013 ALBI  
ddetspp@tarn.gouv.fr



Directeur départemental de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations

81-2022-02-15-00029

Récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne enregistré sous le  
N° SAP 879298925



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP879298925**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet du Tarn**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETSPP - Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn le 9 février 2022 par Madame Lucie NUNES PATEGO en qualité de Directrice, pour la Sas LE CLOS DES CORDELIERS dont l'établissement principal est situé 8 Avenue de la Martelle 81150 TERSSAC et enregistré sous le N° SAP879298925 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Assistance administrative à domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Coordination et délivrance des services à la personne

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

Tél : 05.63.78.32.00  
DDETSPP  
18 avenue Maréchal Joffre  
81013 ALBI  
ddetspp@tarn.gouv.fr

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le 15 février 2022

Pour la directrice et par délégation  
L'adjointe à la cheffe de service  
Emploi, Entreprises et Compétences  
  
Karine LEMAIRE

*La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 51 Rue Raymond V 31068 TOULOUSE Cedex.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.*